

194 sites de baignade en eau douce et en eau de mer, accessibles au public en Pays de la Loire, sont surveillés par l'ARS et les personnes responsables des eaux de baignade, en vue de garantir la sécurité sanitaire des baigneurs.

Un suivi de la qualité des eaux exercé par les gestionnaires et par l'ARS

La qualité de l'eau de baignade est surveillée par le responsable du site, les communes dans la majorité des cas, et par l'ARS, dans le cadre du contrôle sanitaire.

Des analyses régulières sont ainsi réalisées pour apprécier la qualité bactériologique de l'eau. S'y ajoute, pour les baignades en eau douce, la recherche de cyanobactéries (microorganismes).

En complément de cette surveillance analytique, un suivi est exercé par le responsable du site pour prévenir **toute anomalie susceptible d'affecter la qualité de la baignade et d'induire des risques sanitaires** (ex : débordement d'un poste de relèvement d'eaux usées, aspect anormal de l'eau de baignade, mortalité de poissons, etc.). La gestion de ces situations s'effectue en étroite collaboration avec les communes et les postes de secours présents sur les sites.



Des eaux de bonne et excellente qualité

A l'issue de la saison estivale, un classement de chaque site de baignade est établi à partir des **résultats d'analyses bactériologiques** des 4 dernières années ou des 16 derniers prélèvements. 4 classes de qualité sont ainsi attribuées : insuffisante, suffisante, bonne et excellente.

La qualité des sites de baignade en MER – Classement 2018 : 85 % excellente qualité

Cette situation, très satisfaisante, est **stable depuis plusieurs années**. Elle est à mettre en relation avec les efforts importants consentis par les collectivités en matière d'assainissement notamment.

Nombre de plages	Loire-Atlantique	Vendée	Région
Excellent	57	70	127
Bon	14	4	18
Suffisant	2	1	3
Insuffisant	1	0	1

La qualité des sites de baignade en EAU DOUCE –

Classement 2018 : 80 % excellente qualité

et près de 18 % des zones de baignade émergent dans la classe des eaux de bonne qualité. 2 sites sont classés en qualité insuffisante.

Qualité	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
Excellent	6	15	1	10	4	36
Bon	1	2	3	1	0	7
Suffisant	1	0	0	0	0	1
Insuffisant	0	2	0	0	0	2

Particularité de certains sites de baignade en EAU DOUCE : les cyanobactéries

Des proliférations importantes de cyanobactéries (microorganismes) donnant à l'eau une couleur intense « vert-bleu » interviennent sur plusieurs plans d'eau douce. Certaines espèces **peuvent produire et libérer des toxines à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs** (irritations et rougeurs de la peau, des yeux et des muqueuses, et en cas d'ingestion : maux de ventre diarrhées, nausées, vomissements).

En fonction de la situation, **des recommandations sanitaires sont diffusées par l'ARS auprès des gestionnaires de sites** pour un relais auprès des usagers (prise de douche après la baignade, baignade dans une zone délimitée). Les mesures sanitaires peuvent aller jusqu'à la fermeture temporaire du site.

? Y penser

Avant toute baignade, consulter les résultats du contrôle sanitaire !

Prenez toutes les précautions !

Choisissez des zones de **baignade surveillées** et respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade.

La baignade n'est autorisée que sur les sites spécifiquement aménagés et contrôlés par l'ARS Pays de la Loire. **Il est notamment interdit de se baigner dans la Loire.**

Ne vous exposez pas trop longtemps au soleil : recherchez l'ombre et évitez les expositions aux heures les plus chaudes et ensoleillée de la journée, entre 12h et 16h.

Utilisez une **protection adaptée** : crème solaire appliquée régulièrement, chapeau à larges bords, lunettes de soleil, vêtements secs...

Protégez encore plus votre bébé et vos enfants, offrez-leur de l'ombre et donnez-leur à boire avant qu'ils ne le réclament.

Surveillez en permanence vos enfants au bord de l'eau et dans l'eau ; équipez-les de brassards adaptés ou d'un maillot de bain à flotteur.

EN SAVOIR +

Où se renseigner ? Comment connaître la qualité de l'eau ? Quels bons gestes adopter ?

Informations disponibles au public :

- Aux accès des plages et en mairie
- Sur le site internet de l'ARS <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/les-eaux-de-baignade>